

et l'émigration continue des Alsaciens en France et aux Etats-Unis,— dans combien de temps l'Alsace sera-t-elle assimilée à ses nouveaux maîtres?

Ces deux questions diffèrent. L'une porte sur les sentiments intimes ; l'autre sur les réalités palpables de la politique. A la seconde question qui est celle qui importe le plus au peuple vainqueur, j'ai peur qu'il ne faille répondre que le plus fort de la besogne est fait et que l'assimilation marchera désormais assez vite. Tout ce qui a maintenant trente ans en Alsace a passé par l'école allemande ou le régiment allemand. A la première question, on peut répondre assurément : jamais. Jamais l'Alsacien n'acceptera de cœur l'Allemagne. Dans cent ans d'ici, l'Alsacien d'origine et non mêlé se souviendra encore de la France. Son *Kreisdirector*, son juge ds paix, son commissaire de police, son *Oberförster*, son commandant de landwehr auront beau avoir tous les mérites ; ils lui seront insupportables. Pourquoi? Parce qu'ils ne seront pas la France. C'est un chiendent la France pour l'Alsacien. Serait-ce donc que le dominateur allemand poursuit en Alsace un plan d'oppression systématique? Si vous posez cette question à l'Alsacien, si vous l'interrogez de cette façon directe, il ne tarira pas contre l'Allemand. Ne l'interrogeons pas, écoutons-le parler de lui-même ; nous le saisissons ainsi en sa tenue d'esprit réelle, non apprêtée pour l'ancien compatriote français ; nous saurons vraiment ce qu'il pense et ce que nous devons penser.

Voici justement quatre personnages importants de la petite ville, qui entrent dans le jardin de la brasserie. Je les connais, et vous, lecteur, vous les connaissez aussi bien que moi. Un conteur de génie, un poète profondément poète, Erckmann-Chatrian, vous les a présentés depuis longtemps. Ces quatre personnages sont : le notaire, fils de l'ancien juge de paix, le bourgeois rural et sylvestre, neveu de la tante Gredel, qui a maison au bourg avec deux ou trois fermes dans la montagne, le garde forestier et le juif trafiquant. Le bourgeois propriétaire vient de conclure par l'intermédiaire du juif une affaire, que le notaire a mise sur le papier et dont ils sont tous contents. C'est ce qui explique qu'ils sont réunis à la brasserie, malgré le disparate des conditions, et aussi malgré le préjugé anti-juif, assez puissant en Alsace, et dont le radical, le libéral et le protestant sont encore plus imprégnés que le catholique.

Le notaire dit : "Voilà qui est bon, papa Mathias. La vente et la donation sont en règle... Heï ! la chose s'est faite vite. Les Allemands nous ont accommodé à leur sauce nos lois sur les offices ministériels et sur la forme des actes notariés... Bah ! ils n'ont pas eu tort... Pourquoi deux notaires?... Est-ce que moi, officier ministériel, moi seul, je ne suffis pas pour faire foi avec mes écritures?... Le second notaire en la circonstance n'était pas logique... La nouvelle loi nous en dis-